

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

**Arrêté n° 2018 - 60 / PREF / SG du 16 juillet 2018**  
**portant désignation de mesdames Angèle BEAL et Stéphanie GUMBS, agents polyvalents à la**  
**délégation de Saint-Barthélemy pour assurer la suppléance du poste de chef**  
**de la délégation de Saint-Barthélemy**

- Vu** le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 09 mai 2018 portant nomination de monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région de Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 18 juin 2018 portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°03/1303 du 18 août 2003 portant nomination et affectation de Madame Stéphanie GUMBS à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à compter du 05 août 2003 ;
- Vu** l'arrêté n°2011/069/PREF portant mise à disposition de madame Angèle BEAL dans le cadre de la convention n°667 de mise à disposition en date du 23 novembre 2010 conclu entre la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et la Direction départementale de l'équipement de Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté n°17/1421-A du 03 août 2017 portant nomination de Monsieur BASSET en qualité de chef de la délégation de Saint-Barthélemy
- Vu** la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

**Considérant** l'absence de monsieur Olivier BASSET, chef de la délégation de Saint-Barthélemy du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 09 août 2018 inclus :

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame Angèle BEAL et madame Stéphanie GUMBS, agents polyvalents à la délégation de Saint-Barthélemy sont chargées d'assurer la suppléance du chef de la délégation de Saint-Barthélemy pour la période du lundi 16 juillet 2018 au jeudi 09 août 2018 inclus.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mesdames Angèle BEAL et Stéphanie GUMBS, à l'effet de signer pour la délivrance :

- des récépissés des titres de séjour, des titres de circulation pour les mineurs étrangers ;
- des récépissés de déclaration d'associations.

**Article 3** : La Secrétaire générale et les agents polyvalents de la délégation de Saint-Barthélemy sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Représentant de l'État et par délégation,  
La Préfète déléguée



Sylvie FEUCHER